



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du**

Vendredi 28 février 2020 à 14h30

Salle des Conférences à la Communauté de communes de Chateaubriant

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **vendredi 28 février 2020 à 14h30** salle des Conférences au siège de la Communauté de communes de Chateaubriant, pour le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Guillaume BEGUE, Liffré-Cormier Communauté
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté
Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan
Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain
Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole
Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté
Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération
Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération
Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté
Monsieur Philippe MONNERIE, Val d'Ille Aubigné Communauté
Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas
Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté
Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté
Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant-Derval Communauté
Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan
Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

Pouvoirs :

Philippe LETOURNEL donne pouvoir à Bernard DELHAYE
Guy LE GAL donne pouvoir à Bernard LE GUEN

Excusés :

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole
Monsieur Thierry BURLOT, Vice-président du Conseil régional de Bretagne
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique
Monsieur François CHENEAU, CARENE
Monsieur André CROCQ, Conseiller régional de Bretagne
Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
Monsieur Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole
Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller départemental d'Ille et Vilaine
Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté
Monsieur Bernard LE BRETON, Pontivy Communauté
Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique
Monsieur Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté
Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE
Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté
Monsieur Pascal PINAULT, Rennes métropole
Monsieur Jean-Yves QUENTEL, Pontivy Communauté
Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

Assistaient également :

Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté
Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine
Madame Delphine PAJOT, Région Bretagne
et
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur général de l'EPTB Vilaine
Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Général Adjoint de l'EPTB Vilaine
Madame Hélène CALLE, Responsable Administrative et financière à l'EPTB Vilaine
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle Eau potable et Hydraulique à l'EPTB Vilaine
Monsieur Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification à l'EPTB Vilaine
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Pôle Administratif et Financier à l'EPTB
Vilaine
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante de direction et Secrétariat des Assemblées à
l'EPTB Vilaine

*

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine du

Vendredi 28 février 2020 à 14h30

Salle des Conférences de la Communauté de communes de Chateaubriant

4.1 - Sécurisation du territoire de Pontchâteau - Saint Gildas depuis le feeder Férel - Campbon

1. Problématique

Le territoire de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois est principalement alimenté en eau potable par l'usine de production du Trigodet. Une deuxième usine (Bovieux) a été réhabilitée récemment mais sa capacité de production est réduite. Les deux usines produisent environ 2/3 des besoins du territoire, dont 60% pour la seule usine de Trigodet. Le complément provient d'achats à Cap Atlantique et la Carene, via l'usine de Vilaine Atlantique à Férel (prise d'eau superficielle en Vilaine) ou l'usine de Bocquéhand (prise d'eau depuis la nappe souterraine de Campbon).

Une interruption de production à l'usine de Bovieux peut être compensée par une augmentation de la production à Trigodet et une augmentation limitée des imports. Mais en cas d'arrêt de l'usine de Trigodet, Pontchâteau-Saint Gildas ne dispose d'aucune solution de sécurisation. La capacité de Bovieux est largement insuffisante, et l'architecture du réseau ne permet pas de compenser par une augmentation des imports.

Atlantic'Eau a donc mené une réflexion pour étudier des solutions de sécurisation permettant de pallier un arrêt de l'usine de production de Trigodet. **La solution retenue *in fine* est une interconnexion entre le feeder Férel-Campbon de l'EPTB Vilaine et l'usine du Trigodet : 11 km en DN 250/300.**

Cette interconnexion aura pour but de pallier un arrêt de production de l'usine, soit non programmé (panne, pollution, etc...), soit programmé (travaux de maintenance lourds nécessitant un arrêt de l'usine). Le besoin de sécurisation est estimé à 150 m³/h en situation actuelle et 200 m³/h en situation future.

En temps normal, le piquage sera fermé. **La liaison ne fonctionnera qu'en cas de crise :** l'ouverture du piquage permettra d'alimenter l'usine de Trigodet depuis le feeder de l'EPTB Vilaine. **Atlantic'Eau a sollicité l'EPTB Vilaine en ce sens en 2019, dans l'objectif de réaliser les travaux en 2020, pour une mise en service de la liaison fin 2020/début 2021.**

2. Contexte

Le feeder Férel – Campbon a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vilaine et financé à parts équivalentes par l'EPTB Vilaine, la Carene et Cap Atlantique.

Un des objectifs principaux de cette liaison est de pouvoir garantir un débit de secours de 30 000 m³/j vers l'usine de Férel depuis la nappe de Campbon.

Carene et Cap Atlantique ne se sont pas opposés sur le principe à la demande formulée par Atlantic'Eau, mais ont souhaité que cette sécurisation ne vienne pas mettre en danger l'objet même de la liaison Férel-Campbon qu'elles ont financé, à savoir la sécurisation de leur propre territoire depuis l'usine de Férel.

Des discussions ont donc eu lieu en 2019 entre Atlantic'Eau, l'EPTB, Cap Atlantique et la Carene pour poser les bases de cette sécurisation. Elles ont donné lieu à la rédaction d'une note qui a été proposée fin 2019 à Atlantic'Eau, et sur laquelle les services d'Atlantic'Eau ont formulé un certain nombre de remarques en retour.

La note assortie des commentaires d'Atlantic'Eau (surlignés en vert) est jointe au présent rapport (**pièce jointe N°1**).

3. Avis du Collège Eau Potable

Les statuts de l'EPTB prévoient que les sujets relatifs à l'Eau Potable soient adoptés à la double majorité du Collège Eau Potable et du Comité Syndical. **Le Collège Eau Potable a été saisi de ce dossier le 12 février dernier. Son avis complet est joint au présent rapport (pièce jointe N°2).** La position du Collège est la suivante :

Considérant que « *l'objectif général de sécurisation de l'alimentation en eau potable du bassin et des territoires* » fait partie des missions statutaires de l'EPTB, le Collège Eau Potable émet à l'unanimité un avis favorable pour le projet présenté, avec les réserves suivantes :

- Il est bien convenu qu'il s'agit d'une liaison de sécurisation et non d'approvisionnement. En dehors des situations nécessitant l'activation de cette sécurisation, le piquage à destination de l'usine de Trigodet devra rester fermé ;
- L'interconnexion Férel – Campbon a elle-même été réalisée et financée par l'EPTB, Cap Atlantique et la Carene dans un objectif de sécurisation mutuelle de leurs territoires. Dès lors la création d'un secours complémentaire ne peut avoir pour conséquence une réduction du niveau de sécurisation des partenaires qui ont défini le dimensionnement et les répartitions du coût de cette interconnexion. Les garanties de sécurisation apportées à Cap Atlantique et la Carene doivent donc être préservées à l'identique ; Les propositions d'ajustement de la note remettant en cause cet objectif ne peuvent être maintenues ;
- Une convention sera à établir entre l'EPTB Vilaine et Atlantic'Eau, fixant les modalités techniques et financières de mise en œuvre de cette sécurisation. Celle-ci rappellera l'objectif de maintien du niveau de sécurisation actuel tel que rappelé ci-dessus. Le coût annuel de la sécurisation pour Atlantic'Eau, sans préjuger de sa mobilisation effective, devra être évalué et intégré à cette convention.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la double majorité simple des voix du collège des collectivités gestionnaires de l'eau potable et du comité syndical, approuve le projet de sécurisation du territoire de Pontchâteau-Saint Gildas par une interconnexion entre le feeder Férel-Campbon de l'EPTB Vilaine et l'usine du Trigodet, ainsi que la création du point de livraison correspondant, avec les réserves émises par le Collège Eau Potable lors de sa réunion du 12 février 2020 et rappelées ci-avant. Une convention sera à établir entre l'EPTB Vilaine et Atlantic'Eau intégrant le coût annuel de cette sécurisation.

**Pour Extrait Conforme
Le Président,**

Jean-François MARY